



Notre Charte éthique

Préambule

Créée en 1968, Cartonnages Protector est une entreprise familiale indépendante, installée à Caissargues (30) où se trouvent à la fois ses bureaux et son atelier de fabrication et de stockage.

Avec plus de cinquante années d'expérience dans l'activité de transformation du carton ondulé, Cartonnages Protector est aujourd'hui le spécialiste des fabrications sur mesure de petites et moyennes séries.

Notre charte éthique vise à établir des principes directeurs clairs pour l'ensemble de notre activité. Cela inclut non seulement l'engagement envers la qualité et la sécurité des solutions proposées, mais aussi l'adoption de pratiques durables et respectueuses de l'environnement. En outre, la charte éthique de l'entreprise met l'accent sur l'importance de la transparence, de l'honnêteté et de l'équité dans toutes ses interactions avec les clients, les partenaires et les parties prenantes.

En intégrant cette charte éthique dans ses opérations quotidiennes, Cartonnages Protector s'engage à respecter les plus hautes normes éthiques, à promouvoir une culture d'intégrité et à assurer la confiance de ses clients et de la communauté dans laquelle elle opère.

Cette confiance repose sur le respect de règles et engagements éthiques et déontologiques qui engagent chacun de nous.

La présente charte a donc pour objet de définir l'éthique et les principes déontologiques appliqués à nos métiers.



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CETTE CHARTE SONT :

- De définir, dans notre profession, les principes fondamentaux que nous voulons nous appliquer et qui doivent gouverner nos réflexions et nos actions ;
- De guider nos principes d'actions au quotidien dans l'exercice de nos métiers ;
- D'aider nos équipes à incarner l'éthique dans le quotidien de leur pratique professionnelle, les inspirer dans leurs choix et guider leurs actions au quotidien ;
- De donner à nos salariés du sens à ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire ;

Cette charte doit aider à se poser les bonnes questions à des moments où les choix à faire ne sont pas toujours simples.

Elle marque l'engagement de CARTONNAGES PROTECTOR en matière d'éthique et de respect. Elle constitue le document de référence qui guide l'action de chacun, inspire les choix et fait vivre les valeurs de confiance de l'entreprise dans le quotidien professionnel de chaque salarié.

Chacun s'engage ainsi à connaître et à suivre les principes éthiques et déontologiques décrits dans la présente charte.

LES PRINCIPES ÉNONCÉS DANS CETTE CHARTE S'APPLIQUENT À :

- L'ensemble des salariés de CARTONNAGES PROTECTOR,
- Toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de CARTONNAGE PROTECTOR, quel que soit son statut.

1. RESPECT ET BIENVEILLANCE DANS NOS EQUIPES

Chez CARTONNAGES PROTECTOR, nous savons que la qualité de vie professionnelle est un levier de compétitivité, c'est pourquoi depuis notre création, nous avons à cœur d'offrir à tous nos collaborateurs un environnement propice à la motivation et à l'efficacité.



Nous cultivons convivialité et confiance dans nos relations de travail et appliquons une politique de ressources humaines équitable et respectueuse des droits des personnes et des libertés individuelles et collectives.

Nous favorisons la bienveillance, le dialogue et la qualité de vie au travail : le savoir-être au service du savoir-vivre.

Nous nous efforçons d'être respectueux et sincères en toutes circonstances.

Au quotidien, chacun s'engage ainsi à :

- Lutter contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement (moral, sexuel) et contre toutes les formes d'agissements sexistes ;
- Chercher à valoriser et favoriser les compétences de chacun ;
- Veiller au respect des personnes et assurer à tous les collaborateurs un traitement équitable ;
- Veiller à la santé et à la sécurité de tous ;
- Être attentif à l'image de l'entreprise que l'on diffuse à l'extérieur ;
- Être acteur de la protection de l'environnement et favoriser la réduction de l'impact environnemental de nos activités.

2. INTEGRITE DANS L'EXERCICE DE NOS METIERS

L'Intégrité, l'honnêteté et la transparence sont omniprésents dans l'exercice de notre métier. C'est la raison pour laquelle, sans en être signataires à ce jour, nous respectons les principes énoncés par le Pacte Mondial des Nations Unies en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence.

Au quotidien, chacun s'engage ainsi à :

- Refuser tout cadeau ou invitation ne s'inscrivant pas dans un contexte professionnel clair et transparent et/ou pouvant peser sur un choix, un jugement ou pouvant nuire à l'image de CARTONNAGES PROTECTOR ;
- S'interdire d'utiliser les moyens d'actions et ressources de l'entreprise à des fins illicites, ou de manière contraire à l'intérêt des clients ou de l'entreprise. Une utilisation raisonnable et minimale des ressources informatiques à des fins personnelles est tolérée ;



- S'interdire de permettre à autrui de s'enrichir illégalement au détriment de l'entreprise, d'un client ou d'un salarié ;
- Identifier les situations de conflits d'intérêts, s'en prémunir et le signaler le cas échéant ;
- S'interdire d'utiliser des informations privilégiées dans le cadre de transactions personnelles.
- Ne pas mener d'actions de parrainage ou de mécénat dans lesquelles il pourrait y avoir un risque de corruption.

3. FIABILITE DANS NOTRE RELATION AVEC NOS CLIENTS

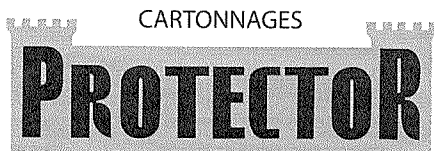
Chez CARTONNAGES PROTECTOR, nous sommes déterminés à servir au mieux l'intérêt de nos clients, être à l'écoute de leurs besoins et force de proposition pour concevoir, proposer et déployer des solutions adaptées à leur situation. Nous cultivons l'écoute et la remise en question.

Au quotidien, chacun s'engage ainsi à :

- Concevoir des offres adaptées au profil des clients et à leurs intérêts ;
- Veiller à la clarté des services proposés aux clients et à la présentation équilibrée de l'information publicitaire et promotionnelle ;
- Garantir la bonne information des clients et la loyauté des explications qui leurs sont données ;
- Apporter une attention particulière à la compréhension et à l'analyse des besoins des clients ;
- Agir au mieux des intérêts des clients en respectant les règles applicables en matière de devoir et de conseil ;
- Garantir un traitement équitable des clients ;
- Respecter ses engagements vis-à-vis des clients ;
- Apporter une attention particulière aux clients qui pourraient être considérés comme « fragiles » compte tenu de leur situation personnelle, économique, de santé.

4. RESPECT DES PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

L'ouverture d'esprit, le respect et l'engagement gouvernent nos relations nos partenaires et fournisseurs. Ce dialogue permanent nous permet d'entretenir avec eux des relations de qualité fondées sur la transparence et l'équité.



Au quotidien, chacun s'engage ainsi à :

- Traiter les partenaires et fournisseurs avec impartialité et équité ;
- S'interdire de bénéficier et/ou de profiter d'avantages personnels dans le cadre d'une relation avec un partenaire ou un fournisseur ;
- Apporter une attention particulière aux partenaires qui pourraient être considérés comme « fragiles » ;
- Respecter ses engagements ;
- Être sincère et honnête dans la diffusion d'informations ;
- Signaler tout comportement d'un partenaire ou d'un fournisseur en opposition avec nos valeurs et la présente charte éthique et déontologique.

5. CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET INFORMATIONS

CARTONNAGE PROTECTOR attache une grande importance à la qualité de l'information et veille à pratiquer, notamment à l'égard de ses parties prenantes, une communication transparente et fiable.

Nous veillons à la confidentialité des informations : nous communiquons de façon responsable sur les données CARTONNAGES PROTECTOR et traitons avec la plus grande attention les informations qui nous sont confiées.

Au quotidien, chacun s'engage ainsi à :

- Respecter les règles relatives à la protection des données à caractère personnel et au respect de la vie privée ;
- Protéger les informations non publiques de l'entreprise et autres informations confidentielles sensibles ;
- Préserver la confidentialité des informations recueillies dans le cadre des échanges avec les clients, les partenaires commerciaux et fournisseurs ainsi que le contenu des contrats signés ;
- S'interdire de divulguer des informations qui pourraient être utilisées pour nuire à la réputation d'une personne ou de l'entreprise.

6. CONCURRENCE LOYALE



Notre vision stratégique à long terme est résolument durable. Nous développons des partenariats de confiance et capitalisons sur toutes les expériences.

Nous respectons les règles d'une concurrence dynamique et loyale pour favoriser une compétition libre exercée par tous les acteurs du marché et garantir un traitement équitable lors de la sélection des fournisseurs.

Au quotidien, chacun s'engage ainsi à :

- Analyser les propositions commerciales avec impartialité et équité, faire des choix et prendre des décisions fondées sur des critères objectifs ;
- S'interdire de diffuser des informations pouvant avantager un tiers ;
- S'assurer d'une utilisation honnête des informations de nos concurrents et ne pas tenir de propos dénigrants ;
- Agir en toute loyauté et indépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs (traitement équitable, exactitude des informations communiquées, etc.).

7. CONFORMITE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

Chez CARTONNAGE PROTECTOR, nous œuvrons au quotidien pour la qualité de nos productions. Cet engagement passe au quotidien par un respect des lois, règlements et chartes internes de nos métiers, par la connaissance et la conformité à l'ensemble des règles applicables à nos activités.

Ainsi, chacun s'engage au quotidien à :

- Suivre les formations obligatoires ainsi que celles spécifiquement nécessaires à l'exercice de son métier ;
- Être curieux et cultiver une culture de l'apprentissage ;
- S'informer des lois et règlements qui régissent son activité ;
- Respecter les politiques, instructions et procédures internes, et lois applicables à son domaine d'activité ;
- Respecter les règles de **déontologie professionnelle** qui correspondent à son activité ;
- Être vigilant quant aux risques de fraude, blanchiment d'argent et financement du terrorisme et de corruption ;



- Alerter son supérieur hiérarchique en cas de non-respect des règles observées dans son environnement.

8. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DROITS HUMAINS ET RESPONSABILITE SOCIALE

Nous ne concevons pas de décorrérer nos métiers du contexte environnemental et social dans lequel nous l'exerçons. C'est pourquoi nous sommes engagés dans un plan d'actions concrètes pour faire baisser nos émissions GES dans les années à venir.

9. APPLICATION DE LA PRESENTE CHARTE

Chacun veille à exercer son activité conformément aux principes qui y sont définis.

Cette charte ne se substitue en aucun cas aux textes applicables, notamment aux lois et règlements, statuts, règlements intérieurs, procédures et instructions, qui prévoient leurs propres modalités d'application.

La violation de l'une ou de plusieurs des règles ainsi décrites est susceptible de constituer une faute pouvant entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire.

10. ENTREE EN VIGUEUR

La présente charte éthique et déontologique entre en vigueur le 01 janvier 2024

Fait à Caissargues, le 01 janvier 2024

SARL PROTECTOR
B.P. 9 ZONE EURO 2000
Avenue de la Vistrenque
30132 CAISSARGUES
TEL : 04 66 29 73 48
c.protector@cartonnagesprotector.fr
SIRET : 680 200 136 00025